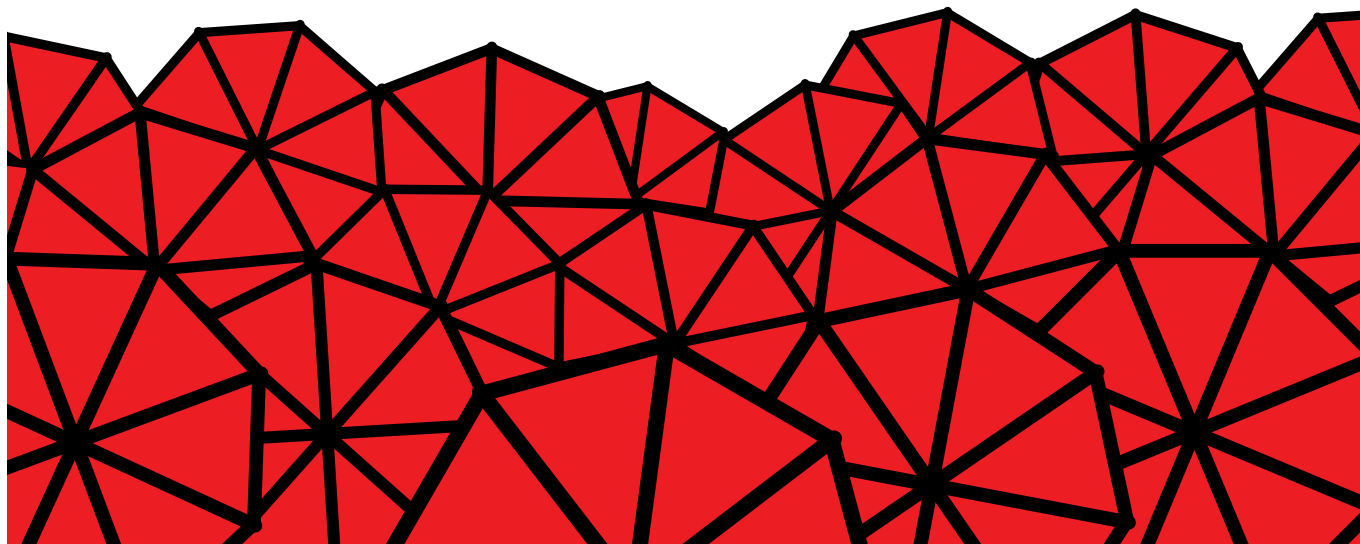




Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

**DOCUMENT
D'INFORMATION**

Les besoins et les priorités des jeunes travailleuSEs du sexe



Les besoins et les priorités des jeunes travailleurSEs du sexe

Introduction

Les jeunes travailleurSEs¹ du sexe (âgés de 18 à 29 ans) ont des besoins et des priorités spécifiques, sont particulièrement vulnérables et sont confrontés à de multiples obstacles

Elles/ils rencontrent des obstacles qui leur sont propres pour accéder au logement, pour assurer des revenus réguliers ou encore pour accéder à l'éducation et trouver un emploi.

structurels. Elles/ils rencontrent des obstacles qui leur sont propres pour accéder au logement, pour assurer des revenus réguliers ou encore pour accéder à l'éducation et trouver un emploi. Les jeunes travailleurSEs du sexe rencontrent aussi de nombreux obstacles structurels et sont souvent isolés, ce qui crée des conditions dans lesquelles il est difficile pour elles/eux d'accéder à des ressources essentielles et, par exemple, de bénéficier

du soutien de leurs pairs dans des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe. Elles/ils ont par ailleurs rarement l'occasion de participer de façon significative aux processus d'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent directement, que ce soit en matière de santé ou de leur vie au quotidien.

Le présent document d'information met en lumière les principaux besoins et priorités des jeunes travailleurSEs du sexe (âgés de 18 à 29 ans) et décrit leur quotidien en se concentrant sur l'accès à la santé, la sécurité et leurs droits humains. Ce document examine aussi les stratégies adoptées par les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe pour créer des relations constructives avec les jeunes travailleurSEs du sexe et surmonter les obstacles, ainsi que les résultats qu'elles ont obtenus. Enfin, ce document contient des recommandations sur les mesures à adopter pour répondre aux besoins et aux priorités des jeunes travailleurSEs du sexe et renforcer les capacités des jeunes leaders du mouvement de défense des droits des travailleurSEs du sexe.

Méthodologie

Ce document d'information s'appuie sur des recherches approfondies menées entre avril et juin 2023 dans neuf pays, sur une consultation électronique menée auprès d'organisations gérées par des travailleurSEs du sexe du monde entier et sur des entretiens avec des informateurs clés du Réseau Asie-Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), de l'Alliance des travailleurs du sexe d'Afrique australe (SASWA), de l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA) et de Tais Plus, au Kirghizistan. Les données primaires ont été complétées par une analyse de la littérature disponible.

¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Neuf consultants nationaux ont mené des entretiens et des groupes de discussion avec des travailleurSEs du sexe à l'aide d'un questionnaire type et rédigé des études de cas sur le Cameroun, l'Équateur, la Jamaïque, la Mongolie, le Monténégro, le Myanmar, le Pérou, la Russie et l'Afrique du Sud. Au total, des groupes de discussion et des entretiens ont été menés avec plus de 125 travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe qui ont participé aux entretiens comptaient des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH, des travailleurSEs du sexe migrantEs, des travailleurSEs du sexe LGBTQI+ et des travailleurSEs du sexe qui consomment des drogues. Les participantEs représentaient un large éventail d'identités de genre et comptaient notamment des femmes et des hommes cisgenres et transgenres, non binaires et de genre fluide. Les participantEs ont déclaré travailler dans des environnements divers : dans la rue, dans des établissements etc. À l'aide du même questionnaire, une consultation a été menée en ligne auprès des organisations membres de NSWP et a permis de recueillir les réponses de quinze organisations membres de NSWP.

Les jeunes travailleurSEs du sexe : quel contexte ?

En 2016, NSWP a publié un document de politique générale intitulé « Les jeunes travailleurSEs du sexe » qui décrivait les expériences vécues par les jeunes travailleurSEs du sexe ainsi que celles des jeunes de moins

... les jeunes travailleurSEs du sexe sont particulièrement touchés par l'épidémie de VIH, qu'il leur est particulièrement difficile d'accéder à l'information et aux services et que leurs droits humains sont systématiquement bafoués.

de 18 ans qui vendent du sexe. Ce document montrait que les jeunes travailleurSEs du sexe sont particulièrement touchés par l'épidémie de VIH, qu'il leur est particulièrement difficile d'accéder à l'information et aux services et que leurs droits humains sont systématiquement bafoués.² Malgré cela, il est clair qu'il existe peu de documents s'intéressant aux besoins et aux priorités spécifiques des jeunes travailleurSEs du sexe âgés de 18 à 29. Le plus souvent, la recherche se concentre sur les jeunes qui vendent du sexe avant l'âge de 18 ans ou se limite à combiner les expériences des individus âgés de 18 à 29 ans et celles des moins de 18 ans. Par exemple,

le document de l'Organisation mondiale de la santé intitulé « *HIV and Young People who Sell Sex* » (Le VIH et les jeunes qui vendent du sexe) définit les « jeunes qui vendent du sexe » comme des personnes âgées de 10 à 24 ans, y compris « les enfants qui sont victimes d'exploitation sexuelle et les adultes qui sont travailleurSEs du sexe. »³ Les définitions générales peuvent être utiles pour identifier les obstacles systémiques à la santé et aux droits humains mais elles ne tiennent pas toujours compte des besoins et des expériences uniques des travailleurSEs du sexe de différents groupes d'âge.

2 NSWP, 2016, « Les jeunes travailleurSEs du sexe. »

3 Organisation mondiale de la santé, 2015, « *HIV and Young People Who Sell Sex* »

Conformément aux définitions des « jeunes » proposées par des organisations internationales de défense des jeunes et des bailleurs de fonds internationaux, NSWP définit les « jeunes travailleurSEs du sexe » comme des individus âgés de 18 à 29 ans qui vendent des services sexuels. Conformément aux directives énoncées dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE),⁴ la définition des travailleurSEs du sexe proposée par NSWP ne s'applique pas aux individus de moins de 18 ans et NSWP reconnaît que les personnes âgées de moins de 18 ans qui vendent des services sexuels sont considérées par la loi comme des victimes d'exploitation sexuelle. Le document de politique générale publié par NSWP en 2016 se penche notamment sur la complexité du choix de ces termes et définitions. En revanche, le présent document d'information s'intéresse spécifiquement aux jeunes travailleurSEs du sexe âgés de 18 à 29 ans et reconnaît que la situation des jeunes travailleurSEs du sexe peut varier en fonction de leur appartenance à différentes tranches d'âge et que la définition de ces tranches d'âges peut changer d'un pays à l'autre en fonction des lois en vigueur.

Les jeunes (âgés de 18 à 29 ans) peuvent décider de vendre du sexe pour des raisons très variées, leurs parcours sont très différents et leur expérience du travail du sexe peut aussi varier énormément. L'expérience que les jeunes ont du travail du sexe est également façonnée par des identités et des systèmes d'oppression qui se croisent, en particulier pour les communautés LGBTQI+, les travailleurSEs du sexe migrantEs et racialiséEs, ceux et celles qui vivent avec le VIH et celles et ceux qui consomment des drogues. Pour les jeunes qui ont du mal à trouver un emploi ou à suivre des études supérieures, le travail du sexe est un moyen de gagner de l'argent qui leur est accessible et reste parfois même préférable à d'autres options. Les déplacements de populations et les migrations sont sources d'instabilité et limitent la possibilité de trouver un emploi bien payé. Les membres de NSWP en Mongolie, au Maroc, en Afrique du Sud et en Ukraine qui ont

répondu à cette consultation ont constaté une augmentation du nombre de jeunes migrantEs qui se tourne vers le travail du sexe, y compris des individus qui ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays en raison d'un conflit.

Le travail du sexe peut également permettre aux jeunes d'assurer leur protection et de s'acquitter de leurs responsabilités familiales. Les jeunes, en particulier les jeunes LGBTQI+, qui ont été victimes de violences ou de discriminations dans leur famille, peuvent exercer le travail du sexe pour acquérir une indépendance financière et personnelle et échapper à un environnement violent.⁵ Les jeunes travailleurSEs du sexe ont

aussi parfois leurs propres responsabilités familiales. Les jeunes travailleurSEs du sexe du Pérou, de Russie et de Mongolie qui ont participé à cette consultation ont évoqué leurs responsabilités parentales et leur désir de subvenir aux besoins de leurs enfants comme l'une des principales raisons pour lesquelles elles/ils ont choisi le travail du sexe.

Les jeunes, en particulier les jeunes LGBTQI+, qui ont été victimes de violences ou de discriminations dans leur famille, peuvent exercer le travail du sexe pour acquérir une indépendance financière et personnelle et échapper à un environnement violent.

4 Assemblée générale des Nations Unies, 1989, « Convention relative aux droits de l'enfant, »

5 NSWP, 2016, « Les jeunes travailleurSEs du sexe. »

... les étudiantEs commencent à travailler dans l'industrie du sexe pour des raisons financières, mais aussi pour le plaisir, la souplesse des heures de travail, une plus grande autonomie et la possibilité d'obtenir des revenus plus élevés tout en travaillant moins.

Enfin, la hausse de l'inflation, les frais de scolarité pour l'éducation supérieure plus élevés et la crise mondiale du logement peuvent également être des facteurs importants dans la vie et les décisions que prennent les jeunes travailleurSEs du sexe. Les jeunes de tous les secteurs étant confrontés à une plus grande précarité financière, les effets des crises économiques actuelles sont encore plus graves pour les jeunes appartenant à des communautés marginalisées, y compris les travailleurSEs du sexe. Les recherches menées dans les pays développés ont montré que les étudiantEs commencent à travailler dans l'industrie du sexe pour des raisons financières, mais aussi pour le plaisir, la souplesse des heures de travail, une plus grande autonomie et la possibilité d'obtenir des revenus plus élevés tout en travaillant moins.⁶ Un pourcentage exceptionnellement

élevé d'étudiantEs américainEs transgenres en situation de handicap a déclaré avoir travaillé dans l'industrie du sexe, ce qui montre qu'il leur est particulièrement difficile de trouver un autre emploi et d'assurer leur sécurité économique.⁷

Difficultés et priorités

Réduire le nombre des obstacles structurels

Bien que touTEs travailleurSEs du sexe, quel que soit leur âge, soient confrontéEs à des obstacles structurels, leur expérience particulière, leur situation personnelle et leurs modes de travail peuvent rendre les jeunes travailleurSEs du sexe particulièrement vulnérables à la criminalisation, à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence. Ces obstacles conditionnent les besoins et les priorités des jeunes travailleurSEs du sexe dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et de la vie en communauté.

Criminalisation et contraintes politiques

Le travail du sexe est largement criminalisé dans le monde entier. Même en Nouvelle-Zélande, où le travail du sexe est décriminalisé, les travailleurSEs du sexe migrantEs reste criminaliséEs, ce qui a une incidence sur les jeunes détenteurs d'un visa d'étudiant ou d'un visa de travail temporaire. Les jeunes travailleurSEs du sexe qui sont doublement criminaliséEs en raison de leur statut de migrantE rencontrent des obstacles supplémentaires pour accéder aux soins de santé, à la justice et à l'aide juridique. Elles/ils sont aussi davantage susceptibles d'être surveilléEs par la police ou d'être déportésEs.⁸

6 Jessica Simpson et al., "Students, sex work and negotiations of stigma in the UK and Australia," *Sexualities* 24(3) (2021): 474–490.

7 B Ethan Coston et al., "Disabled Trans Sex Working College Students: Results from the 2015 U.S. Trans Survey," *Disability Studies Quarterly* 42(2) (2022).

8 NSWP, 2022, « Les migrations et le travail du sexe. »

Bien que des travailleurSEs du sexe de tous âges soient victimes de mesures répressives, les jeunes travailleurSEs du sexe âgés de 18 à 29 ans tombent sous le coup d'autres lois et mesures dont les répercussions sont particulièrement négatives. Dans plusieurs pays, l'âge légal du consentement sexuel est fixé à plus de 18 ans.⁹ Bien que ces lois sur l'âge du consentement aient ostensiblement pour but de protéger les mineurs contre les dangers et l'exploitation sexuelle, dans la pratique, elles compromettent leur capacité à prendre des décisions responsables et leur autonomie corporelle. Elles restreignent également leur accès à des services vitaux dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. En outre, certains pays, principalement dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, interdisent toute relation sexuelle avant le mariage.¹⁰ Les jeunes travailleurSEs du sexe qui ne sont pas mariéEs qui vivent dans ces régions sont particulièrement susceptibles d'être surveilléEs et criminaliséEs. Les réponses à la consultation ont permis de constater les répercussions que la criminalisation peut avoir sur les perspectives d'avenir des jeunes travailleurSEs du sexe qui ont été accuséEs d'un délit :

« Avoir un casier judiciaire est un inconvénient certain pour notre avenir... Avec un casier, il est difficile de lâcher le travail du sexe et de trouver un emploi permanent. »

UNE JEUNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, AFRIQUE DU SUD

Dans le monde entier, l'essor des plateformes en ligne et de la création de médias numériques a radicalement changé la façon dont travaillent les jeunes travailleurSEs du sexe, ce qui leur est accessible et ce qui est pertinent. Dans de nombreux contextes, les jeunes travailleurSEs du sexe ont recours à des outils en ligne et à des sites Internet pour faire de la publicité, vendre leurs services et entrer en contact avec d'autres travailleurSEs du sexe. Au Pérou, les jeunes travailleurSEs du sexe

ont expliqué comment elles/ils se servent des médias sociaux et de certaines applications pour communiquer avec leurs clients. Cependant, le travail du sexe sur Internet pose de nouveaux problèmes pour les travailleurSEs du sexe : par exemple, la surveillance numérique et les failles de sécurité, le risque de voir leurs informations personnelles publiées en ligne et la censure.¹¹

Ces dernières années, sous prétexte de « protéger » les jeunes femmes et les enfants de l'exploitation, les mesures et les campagnes menées contre les plateformes numériques utilisées par les travailleurSEs du sexe se sont multipliées.¹² Aux

États-Unis, l'adoption en 2018 des lois *Allow States and Victims to Fight Online Trafficking Act* et *Stop Enabling Sex Traffickers Act* que l'on connaît aussi sous le nom des lois « FOSTA-SESTA », a eu des conséquences particulièrement graves sur les travailleurSEs du sexe du monde entier en restreignant la possibilité pour elles/eux de faire de la publicité en ligne, de sélectionner leurs clients avec attention et de communiquer ouvertement avec leurs clients.¹³ Le contrôle et la fermeture des plateformes numériques se sont également étendus aux plateformes utilisées par les travailleurSEs du sexe pour communiquer entre elles/eux. L'isolement qui en résulte peut avoir pour effet de vulnérabiliser encore davantage les jeunes travailleurSEs du sexe – en particulier celles et ceux qui sont nouveaux dans l'industrie du sexe – en limitant leur accès à d'importantes ressources sur la santé et la sécurité, ainsi qu'au soutien de leurs pairs.

Ces dernières années, sous prétexte de « protéger » les jeunes femmes et les enfants de l'exploitation, les mesures et les campagnes menées contre les plateformes numériques utilisées par les travailleurSEs du sexe se sont multipliées.

9 "Age of Consent by Country 2023," World Population Review.

10 Amnesty International, 2018, « politique sur les problématiques liées au corps humain introduction à la criminalisation de la sexualité et de la procréation. »

11 NSWP, 2021, « Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la sécurité numérique. »

12 Sanja et al., "Freeing the Modern Slaves, One Click at a Time: Theorising human trafficking, modern slavery, and technology," *Anti-Trafficking Review*, (14), 16-32. 2020

13 Danielle Blunt & Ariel Wolf, "Erased: The impact of FOSTA-SESTA and the removal of Backpage on sex workers." *Anti-Trafficking Review*, 14, 2020.

À travers le monde, des lois sur la censure en ligne de portée plus large ont également été utilisées pour réduire au silence et criminaliser les travailleurSEs du sexe. Au Nicaragua, le groupe Asociación de Mujeres Las Golondrinas a décrit les effets négatifs de la « loi spéciale sur la cybercriminalité »¹⁴ de 2020 qui criminalise ceux et celles qui utilisent les médias sociaux pour dénoncer les exactions du gouvernement ou s'élever contre les violations des droits humains. En raison de cette loi, les jeunes travailleurSEs du sexe, qui s'organisent souvent en ligne, ne sont plus en mesure de revendiquer de meilleures conditions de travail ou des mesures politiques respectueuses des droits humains.

Les directives internationales en matière de bonnes pratiques encouragent, preuves à l'appui, la décriminalisation totale du travail du sexe et promeuvent la décriminalisation comme le meilleur moyen de réduire la violence, d'améliorer les résultats en matière de santé et de faire respecter les droits humains des travailleurSEs du sexe.

« Les jeunes femmes, les jeunes hommes et les jeunes personnes LGBTQI sont accusés de ne pas respecter la loi s'ils utilisent les réseaux sociaux (comme WhatsApp, Instagram ou Facebook) pour signaler des violences ou défendre leurs droits. »
ASOCIACIÓN DE MUJERES LAS GOLONDRINAS, NICARAGUA

Les directives internationales en matière de bonnes pratiques encouragent, preuves à l'appui, la décriminalisation totale du travail du sexe et promeuvent la décriminalisation comme le meilleur moyen de réduire la violence, d'améliorer les résultats en matière de santé et de faire respecter les droits humains des travailleurSEs du sexe.¹⁵ La décriminalisation respecte également la capacité des jeunes à prendre des décisions relatives à leur travail et à leur vie sans craindre de répercussions juridiques.

Violence et accès inégal à la justice

Une des priorités des jeunes travailleurSEs du sexe reste de mettre en œuvre des interventions visant à réduire la violence commise par la police, les clients et autres auteurs de violence. Les consultants nationaux et les informateurs clés de toutes les régions ont rapporté des taux élevés de violence à l'encontre des jeunes travailleurSEs du sexe souvent exacerbés par le manque de ressources et la méconnaissance de leurs droits.

« Nous vivons une époque où les gens commencent le travail du sexe et ils ne savent pas vraiment quelles conditions sont acceptables, quelles conditions sont possibles, ou comment travailler de manière indépendante. »

TAIS PLUS, KIRGHIZISTAN

Les membres de NSWP qui ont répondu à cette consultation ont exprimé leur inquiétude face au risque de violence et de mauvais traitement auxquels sont exposés les jeunes travailleurSEs du sexe en raison de leur jeune âge et de leur apparente ignorance de leurs droits. Dans toutes les régions, les jeunes travailleurSEs du sexe ont déclaré avoir subi des violences, des vols et des extorsions de la part d'individus qui se faisaient passer pour des clients. Lors de groupes de discussion avec de jeunes travailleurSEs du sexe au Ghana, des travailleurSEs du sexe âgés de 18 à 20, particulièrement vulnérables en raison de leur jeune âge, ont raconté que les clients refusaient parfois de mettre un préservatif ou les obligeaient à avoir du sexe non protégé et qu'elles/ils avaient peur que les préservatifs servent aux autorités à prouver qu'elles/ils sont coupables d'être des travailleurSEs du sexe.¹⁶

14 "Freedom on the Net 2021: Nicaragua," Freedom House.

15 NSWP, 2020, « La décriminalisation : guide futé des travailleurSEs du sexe. »

16 Monica Adhiambo Onyango et al., "It's All About Making a Life": Poverty, HIV, Violence, and Other Vulnerabilities Faced by Young Female Sex Workers in Kumasi, Ghana," *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes* (2015): S131.

Les jeunes travailleurSEs du sexe ont également fait état d'une forme d'agression consistant à retirer le préservatif à l'insu de l'autre personne ou sans son consentement :

« Vous vous mettez d'accord avec le client sur le fait que vous allez utiliser un préservatif. Pendant que vous avez le rapport sexuel, le client enlève le préservatif sans votre permission. »

UNE JEUNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, AFRIQUE DU SUD

En Russie, les jeunes travailleurSEs du sexe qui ont participé aux groupes de discussion ont indiqué qu'ils souhaitaient participer à des formations sur la façon d'interagir avec les clients et sur la résolution de conflits. « Nous avons besoin d'une formation sur la manière de communiquer avec les clients. En particulier si le client est agressif » a indiqué un autre travailleur du sexe. « Je ne sais pas du tout comment interagir avec eux [les clients] » a ajouté une autre travailleuse du sexe.

Les jeunes travailleurSEs du sexe, tout comme les travailleurSEs du sexe appartenant à d'autres tranches d'âge, ont indiqué avoir des

interactions surtout négatives avec la police. La police devrait protéger les travailleurSEs du sexe. Au lieu de cela, les jeunes travailleurSEs du sexe sont souvent victimes de harcèlement, de violence sexuelle et physique ainsi que d'extorsions de la part des autorités. Les jeunes travailleurSEs du sexe qui prennent contact avec la police pour signaler la violence ou les vols qu'elles/ils subissent sont souvent ignorés, harcelés et discriminés. Une jeune travailleuse du sexe vivant

en Afrique du Sud a raconté l'expérience qu'elle avait eue avec la police, une expérience marquée par le dédain et les préjugés :

« Lorsque nous allons voir la police, ils ne prennent même pas la peine d'ouvrir un dossier... Ils ne nous aident pas, ils se contentent de nous juger et de nous demander pourquoi nous faisons ça à un si jeune âge ? »

UNE JEUNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, AFRIQUE DU SUD

Parallèlement, la consultation a révélé que le harcèlement et la surveillance exercés par la police variaient en fonction de l'environnement de travail des travailleurSEs du sexe. En Afrique du Sud et au Mexique, par exemple, les jeunes hommes qui trouvent leurs clients en ligne ont rapporté avoir beaucoup moins d'interactions avec la police que ceux qui travaillent dans les espaces publics. Les jeunes travailleurSEs du sexe ont néanmoins indiqué avoir trouvé des stratégies pour faire face aux pratiques répressives et discriminatoires des forces de l'ordre. Ces stratégies consistent notamment à nouer des relations avec certains agents ou à payer pour la protection de la police.

... les jeunes travailleurSEs du sexe sont souvent victimes de harcèlement, de violence sexuelle et physique ainsi que d'extorsions de la part des autorités.

Préjugés et discrimination

La criminalisation du travail du sexe engendre aussi la stigmatisation et la discrimination des travailleurSEs du sexe en général et en particulier des jeunes travailleurSEs du sexe qui doivent faire face aux préjugés sur leur âge, leur sexualité et leur genre.

Famille et amis

Les jeunes travailleurSEs du sexe qui ont fait le choix de révéler à leur famille et à leurs amis leur profession ont rapporté des réactions variées. Par exemple, des jeunes travailleurSEs du sexe en Afrique du Sud et au Myanmar ont expliqué que, parce qu'elles/ils étaient en mesure de soutenir financièrement les membres de leur famille, ces derniers faisaient preuve de compréhension et leur apportaient leur soutien. Cependant, de nombreux et nombreuses autres jeunes travailleurSEs du sexe ont déclaré avoir peur d'être rejetéEs, abandonnéEs ou reniéEs. De nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe choisissent par conséquent de ne pas dévoiler leur activité à leur famille et à leurs amis.

« Les plus jeunes [travailleurSEs du sexe] sont plus souvent rejetéEs par leur famille et se retrouvent souvent à dormir dans la rue et parfois se font arrêter par la police. »

UN TRAVAILLEUR DU SEXE, CAMEROUN

Les jeunes travailleurSEs du sexe utilisent de plus en plus les plateformes et les outils en ligne ce qui soulève des problèmes

supplémentaires : le non-respect de leur vie privée, le risque de voir leurs informations personnelles publiées en ligne et le partage de contenus non consentus qui peuvent exacerber les préjugés et la discrimination. En Mongolie, une jeune travailleuse du sexe a raconté qu'un client avait exploité ses informations privées et menacé de montrer une vidéo d'elle à sa famille et à ses amis, révélant ainsi qu'elle était travailleuse du sexe. Ce type de comportement a bien sûr des conséquences négatives pour touTEs les travailleurSEs du sexe mais les jeunes

travailleurSEs du sexe sont particulièrement touchéEs parce qu'un passé de travailleurSE du sexe peut limiter les opportunités d'accéder à l'éducation ou à un emploi.

Bien qu'il soit difficile de garantir une sécurité totale en ligne, des lois plus strictes en matière de protection des données, des dispositifs technologiques visant à prévenir les violations des droits humains et des formations sur la sécurité numérique organisées par les travailleurSEs du sexe pourraient réduire de manière significative les risques associés au travail en ligne pour les jeunes travailleurSEs du sexe.¹⁷

... les jeunes travailleurSEs du sexe sont particulièrement touchéEs parce qu'un passé de travailleurSE du sexe peut limiter les opportunités d'accéder à l'éducation ou à un emploi.

17 NSWP, 2021, « Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la sécurité numérique. »

Les jeunes travailleurSEs du sexe, au même titre que tous les autres individus, ont le droit de recevoir une éducation sans discrimination.

Environnements éducatifs

Les jeunes travailleurSEs du sexe, au même titre que tous les autres individus, ont le droit de recevoir une éducation sans discrimination.

C'est un droit fondamental inscrit dans le droit international relatif aux droits humains. Toutefois, les jeunes travailleurSEs du sexe qui ont participé à cette consultation ont expliqué que révéler leur statut de travailleurSE du sexe dans les établissements d'enseignement supérieur conduirait à leur stigmatisation, à leur discrimination ou à leur expulsion.

« Nous [les jeunes travailleurSEs du sexe] sommes également harceléEs, nous subissons des violences émotionnelles de la part d'autres élèves qui parlent de manière négative du travail du sexe... [et] de la part d'enseignantEs qui adoptent une attitude discriminatoire [à notre égard] et qui font des commentaires désobligeants sur le travail du sexe. »

INFORMATEUR CLÉ, ALLIANCE AFRICAINE DES TRAVAILLEURSES DU SEXE (SASWA)

Les intimidations et le harcèlement ne sont pas seulement préjudiciables à la santé mentale des étudiantEs, ils peuvent également avoir des conséquences négatives sur leur motivation et leurs résultats scolaires.¹⁸ Les participantEs ont souligné que la difficulté d'accès à l'éducation était encore plus grande pour les travailleurSEs du sexe transgenres qui sont confrontéEs à de multiples formes de discrimination. Comme le précise une travailleuse du sexe trans au Pérou,

« les opportunités d'éducation sont limitées. Nous ne voulons pas étudier parce que de temps en temps, ils mentionnent notre nom de naissance et c'est compliqué d'être dans un espace où tout le monde est hétérosexuel et où ils n'utilisent votre nom de naissance que pour se moquer de vous. Ils acceptent [les personnes transgenres] dans les lycées et les universités mais nous n'y allons pas parce qu'ils n'acceptent pas le nom que nous avons choisi ».

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANS, PÉROU

Logement et hébergement

Les jeunes travailleurs du sexe, étant stigmatiséEs et discriminéEs, rencontrent des difficultés pour trouver un logement ou un hébergement sûr. C'est pourtant quelque chose qu'elles/ils considèrent comme un besoin et une priorité. Au Monténégro, de jeunes travailleurSEs du sexe ont déclaré avoir été victimes de discrimination dans l'accès au logement en raison de leur activité professionnelle. La plateforme Layalat, au Maroc, a mentionné encore d'autres obstacles que rencontrent les jeunes travailleurSEs du sexe transgenres pour trouver un logement. Plusieurs jeunes travailleurSEs du sexe du Monténégro et d'Afrique du Sud ont également signalé que leurs voisins les harcelaient et leur extorquaient de l'argent :

« Dans mon ancien quartier, tout le monde savait que j'étais travailleuse du sexe. Ils faisaient des commentaires à voix haute quand j'étais là et disaient des choses désagréables tout le temps. Même leurs enfants me traitaient de pute. »

UNE JEUNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, MONTÉNÉGRO

¹⁸ Adena Young-Jones et al., "Bullying affects more than feelings: The long-term implications of victimization on academic motivation in higher education," *Social Psychology of Education* 18 (2015): 185-200.

... il est urgent de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès des jeunes travailleurSEs du sexe au logement et à l'hébergement et ainsi garantir que leur droit fondamental au logement est respecté ...

La PACE Society, une organisation canadienne gérée par des travailleurSEs du sexe, a indiqué que les jeunes travailleurSEs du sexe peuvent également être expulsés des centres d'hébergement pour jeunes, dont beaucoup sont religieux, en raison de leur profession. Resourcing Health & Education (RheD), une organisation en Australie, a également constaté que les refuges et les centres d'hébergement peuvent demander aux jeunes d'abandonner le travail du sexe s'ils souhaitent profiter de leurs services. Compte tenu de l'augmentation du coût du logement et de la pénurie de logements dans de nombreuses régions du monde, il est urgent de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès des jeunes travailleurSEs du sexe au logement et à l'hébergement et ainsi garantir que leur droit fondamental au logement est respecté et qu'elles/ils ont accès à un niveau de vie acceptable.

Le milieu médical

Des recherches approfondies menées dans différents contextes ont montré que les préjugés et la peur que leur profession soit révélée constituent pour les jeunes travailleurSEs du sexe un obstacle majeur à l'accès aux services de santé.¹⁹ Les informateurs clés ont expliqué que les jeunes travailleurSEs du sexe qui tentent d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive, par exemple, s'exposent au jugement des prestataires de soins de santé qui doutent parfois qu'elles/ils aient besoin de tels services en raison de leur jeune âge. Comme l'explique SASWA, le personnel de santé demande parfois aux jeunes travailleurSEs du sexe « Pourquoi veux-tu faire un test de dépistage du VIH et prendre la PrEP alors que tu n'es qu'un jeune garçon ou une jeune fille ? » Dans certains pays, les jeunes femmes célibataires qui tentent d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive sont particulièrement stigmatisées et discriminées en raison des préjugés véhiculés par le grand public en matière de sexualité et de planification familiale.

« Une femme célibataire qui va chez le gynécologue est une femme qui a une vie sexuelle hors mariage et, dans un pays aux valeurs religieuses et patriarcales marquées, ça n'est pas bien vu. »

TAIS PLUS, KIRGHIZISTAN²⁰

Les préjugés véhiculés par le personnel des établissements de santé traditionnels et leurs comportements discriminatoires dissuadent les jeunes travailleurSEs du sexe de se rendre dans ces services. Leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive sont donc ignorés et le risque de contracter le VIH et d'autres IST augmente.²¹

19 Organisation mondiale de la santé, 2015, « HIV and Young People Who Sell Sex »

20 NSWP, 2018, « L'accès des travailleurSEs du sexe à des services de santé reproductive et sexuelle complets. »

21 Organisation mondiale de la santé, 2015, « HIV and Young People Who Sell Sex »

Accès aux services et à l'information

Services de santé et services sociaux

Les jeunes travailleurSEs du sexe ne rencontrent pas seulement des difficultés dans l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Leurs besoins ne sont généralement pas pris en compte dans l'ensemble des services sociaux et des services de santé. Ces besoins sont d'autant

plus importants que les jeunes travailleurSEs du sexe ont parfois des connaissances limitées en matière de santé, ne savent pas toujours comment éviter les rapports sexuels à risque et n'ont pas toujours connaissance des ressources et des services existants auxquels elles/ils peuvent faire appel. Ces facteurs, ajoutés à l'isolement que connaissent de nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe, réduisent considérablement les possibilités d'accès à l'information et aux services essentiels, ce qui compromet leurs droits fondamentaux dont le droit à la santé, à l'autonomie corporelle et à l'autodétermination.

Ces facteurs, ajoutés à l'isolement que connaissent de nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe, réduisent considérablement les possibilités d'accès à l'information et aux services essentiels, ce qui compromet leurs droits fondamentaux ...

« Lorsque vous êtes plus jeune, il est encore plus difficile d'accéder aux services. Qui plus est, s'ils ne sont pas informés, [les jeunes travailleurSEs du sexe] risquent de ne pas savoir où ils doivent aller pour trouver les services dont ils ont besoin. Les [jeunes travailleurSEs du sexe] ont même indiqué qu'ils ne savaient pas que des services existaient. »

INFORMATEUR CLÉ, ALLIANCE AFRICAINE DES TRAVAILLEUSES DU SEXE (ASWA)

Les jeunes travailleurSEs du sexe qui savent qu'il existe des services de santé et des services sociaux cachent souvent leur profession pour éviter d'être criminaliséEs, stigmatiséEs, discriminéEs et maltraitéEs, ou évitent tout simplement de se rendre dans ces services. Dans toutes les régions, les jeunes travailleurSEs du sexe ont indiqué qu'il était nécessaire de mieux former et sensibiliser le personnel des services de santé. La plupart des établissements ne proposent pas de services adaptés aux jeunes et, lorsqu'ils existent, ces services répondent rarement aux besoins des jeunes travailleurSEs du sexe. Au Myanmar et au Pérou, les jeunes travailleurSEs du sexe ont expliqué qu'ils avaient besoin de services complets adaptés à leurs besoins pour, par exemple, le dépistage et le traitement du VIH et des IST, la réduction des risques, l'aide à l'emploi et le traitement des troubles de santé mentale.

« Je ne me suis jamais sentie concernée par les programmes [sociaux ou de santé] de l'État. Ils nous traitent comme des moins-que-rien et, à partir de là, il est impossible de se sentir inclus. »

UNE JEUNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, PÉROU

Services juridiques et information

Les jeunes travailleurSEs du sexe ont également mentionné qu'ils n'avaient pas accès à des services juridiques abordables au sein de leur communauté, ce qui est d'autant plus problématique qu'ils connaissent rarement leurs droits. TouTEs les travailleurSEs du sexe doivent bien entendu être informéEs sur leurs droits et avoir accès à des services juridiques gratuits ou abordables. Cependant, les jeunes travailleurSEs du sexe doivent être informéEs quant aux droits spécifiques dont ils bénéficient et quant aux mécanismes de recours juridique.

« Pour protéger nos droits, nous devons faire appel aux services d'avocats et d'experts juridiques. Cela coûte de l'argent. Nous n'avons pas toujours les moyens de payer un avocat et nous n'avons pas toujours les connaissances juridiques adéquates. Nous devons apprendre à connaître nos droits. Nous devrions avoir accès à ces informations. »

UN JEUNE TRAVAILLEUR DU SEXE, RUSSIE

Protection sociale

Les jeunes travailleurSEs du sexe sont aussi généralement exclus des mesures et des services de protection sociale de l'État conçus pour faire face à des situations difficiles en cas de chômage, de maladie, de parentalité et d'exclusion sociale. Bien que les jeunes soient reconnus comme un groupe particulièrement vulnérable, il subsiste des lacunes importantes dans la couverture de protection sociale, en particulier pour les jeunes travailleurSEs du sexe qui travaillent en dehors de l'économie formelle. De nombreux régimes publics de protection sociale étant subordonnés à l'emploi, les travailleurSEs du sexe dont les activités sont criminalisées n'ont souvent pas le droit au chômage, aux congés parentaux, aux congés maladie et au remboursement des soins médicaux.²² Dans certains pays où les demandeurs d'emploi bénéficient d'un revenu minimum, les jeunes peuvent être exclus de ces dispositifs parce qu'ils sont trop jeunes ou recevoir une allocation moins importante que leurs aînés.²³ En outre, les travailleurSEs du sexe dont les activités sont criminalisées peuvent hésiter à demander un revenu minimum par peur que les autorités qui contrôlent les demandes découvrent leur profession.

Bien que les jeunes soient reconnus comme un groupe particulièrement vulnérable, il subsiste des lacunes importantes dans la couverture de protection sociale, en particulier pour les jeunes travailleurSEs du sexe qui travaillent en dehors de l'économie formelle.

²² NSWP, 2022, « Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la protection sociale. »

²³ European Social Policy Network, 2021, "Access to social protection for young people: an analysis of policies in 35 countries."

Les relations avec la communauté

Le partage des connaissances et les échanges entre pairs jouent un rôle essentiel dans la réduction de la stigmatisation, de la discrimination, de la violence, des maltraitements et de l'isolement dont sont victimes les jeunes travailleurSEs du sexe. L'aide de travailleurSEs du sexe plus expérimentéEs peut être précieuse pour les jeunes travailleurSEs du sexe qui veulent signaler à la police des cas de violences.

« [Les jeunes travailleurSEs du sexe] bénéficient du soutien et de la sagesse des travailleurSEs plus âgéEs. »

PACE SOCIETY, CANADA

Les informateurs clés ont toutefois rapporté que lorsque les jeunes travailleurSEs du sexe travaillent de façon isolée ou sont déconnectéEs de la communauté des travailleurSEs du sexe au sens large, le partage des connaissances et le soutien par les pairs sont moindres. Les jeunes qui commencent à travailler dans l'industrie du sexe ne savent pas toujours comment faire. Une jeune travailleuse du sexe russe se souvient que *« personne ne m'a expliqué ou ne m'a montré quoi que ce soit [sur le travail du sexe]. »*

Par ailleurs, de nombreuses organisations gérées par des travailleurSEs du sexe, telles que Red Umbrella Athens (Grèce), ont fait remarquer qu'il était difficile d'entrer en contact avec les jeunes travailleurSEs du sexe parce qu'il est fréquent qu'ils travaillent ou fassent connaître leurs services en ligne plutôt que dans des lieux de travail physiques. Au Canada, S.H.O.P. a expliqué que les jeunes travailleurSEs du sexe qui travaillent en ligne ne sont pas nécessairement aussi dépendants des services de leur organisation et peuvent se constituer une communauté ailleurs. *« Les jeunes peuvent ne pas se sentir à leur place »,* explique S.H.O.P. du Canada.

De nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe ont décrit leurs relations avec des travailleurSEs du sexe plus âgéEs ou plus

expérimentéEs comme étant complexes, en particulier dans les lieux ou espaces de travail partagés. Les travailleurSEs du sexe plus âgéEs peuvent former les plus jeunes mais il peut aussi y avoir des tensions, de la jalousie ou des relations hiérarchiques entre des travailleurSEs du sexe d'âges différents. Dans des pays comme le Cameroun et l'Afrique du Sud, les jeunes travailleurSEs du sexe ont expliqué qu'elles/ils payaient souvent une taxe ou une redevance aux travailleurSEs du sexe plus âgéEs. Payer les travailleurSEs du sexe plus âgéEs peut apporter

une certaine protection aux jeunes travailleurSEs du sexe et leur permettre de travailler dans des lieux d'affluence mais cela a aussi des effets négatifs sur la sécurité financière des jeunes travailleurSEs du sexe et les empêche de mettre de l'argent de côté. Les travailleurSEs du sexe plus âgéEs peuvent aussi hésiter à soutenir ou à encadrer unE travailleurSE du sexe plus jeune, les tierces parties étant criminalisées dans le travail du sexe.

« Les travailleurSEs du sexe plus âgéEs refusent parfois d'aider les plus jeunes parce que ce serait prendre le risque d'être arrêtéE pour avoir conseillé ou soutenu une travailleuse du sexe. Les jeunes n'en sont que plus isolés. »

PACE SOCIETY, CANADA

De nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe ont décrit leurs relations avec des travailleurSEs du sexe plus âgéEs ou plus expérimentéEs comme étant complexes ...

Un autre problème que rencontrent les organisations communautaires qui tentent de mettre en œuvre des initiatives pour rencontrer les jeunes travailleurSEs du sexe et renforcer leurs capacités est le manque de financements. Les informateurs clés ont constaté que les donateurs sont plus enclins à financer la prestation de services (par exemple, la prestation de services de santé) que des programmes visant à renforcer les capacités ou l'autonomie des travailleurSEs du sexe.

« La plupart des financements que nous recevons concernent l'accès aux services et la prestation de services. Mais les fonds consacrés à l'autonomisation des jeunes travailleurSEs du sexe, à leur visibilité, à leur encadrement et à la promotion de leurs revendications sont limités, voire très limités. »

INFORMATEUR CLÉ, SASWA

Comme de nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe ont du mal à assurer leur sécurité financière, les participantEs ont fait remarquer qu'il leur était plus facile de militer, de participer aux consultations et à d'autres programmes lorsque les organisations sont en mesure de les rémunérer. Il en va de même pour les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe qui veulent embaucher de jeunes travailleurSEs du sexe, car les salaires peuvent être inférieurs à ce que les jeunes peuvent gagner en travaillant dans l'industrie du sexe.

« C'est important d'avoir l'estomac plein quand vous allez à un atelier. On ne peut pas faire une conférence quand on a l'estomac dans les talons. C'est pour ça que c'est important qu'il y ait des financements. »

MILUSKA VIDA Y DIGNIDAD A.C., PÉROU

Au-delà des difficultés économiques et de l'auto-stigmatisation, la peur des sanctions juridiques et la volonté de rester discret peuvent également dissuader les jeunes travailleurSEs du sexe de rejoindre le mouvement.

« Le principal problème, c'est que [les jeunes travailleurSEs du sexe] ne veulent pas être visibles en tant que travailleurSEs du sexe. Elles/ils souffrent encore des préjugés et le terme de travail du sexe les gêne considérablement. Leur profession encore plus. »

COLECTIVO SERES, A.C., MEXIQUE

Une jeune travailleuse du sexe en Russie a expliqué que « se rendre à [des événements organisés par des ONG pour les travailleurSEs du sexe]

revient à faire son coming-out. » De ce fait, les jeunes sont parfois moins enclins à participer à des événements en personne ou à s'affilier à des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe. De plus, certains jeunes qui vendent des services sexuels ne s'identifient pas comme « travailleurSEs du sexe », que ce soit en raison des préjugés, de la nature et de la fréquence de leur travail ou d'autres facteurs. Dans ces cas-là, il est encore plus difficile pour les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe de prendre contact avec les jeunes pour qui

il serait pourtant bénéfique d'avoir du soutien et de rencontrer d'autres travailleurSEs du sexe.

... certains jeunes qui vendent des services sexuels ne s'identifient pas comme « travailleurSEs du sexe », que ce soit en raison des préjugés, de la nature et de la fréquence de leur travail ou d'autres facteurs.

Stratégies pour renforcer l'autonomie et établir des relations

Malgré des difficultés importantes, les organisations gérées par les travailleurSEs du sexe ont mis en œuvre des stratégies variées pour entrer en contact avec les jeunes travailleurSEs du sexe et renforcer leurs capacités.

L'apprentissage par les pairs et l'échange de connaissances

Dans toutes les régions, l'apprentissage par les pairs reste l'une des stratégies les plus largement mises en œuvre pour prendre contact avec les jeunes travailleurSEs du sexe et renforcer leurs capacités. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'un échange informel de connaissances entre travailleurSEs du sexe ou d'évènements plus formels pour l'encadrement et la formation.

La criminalisation du travail du sexe, les préjugés, la discrimination et la violence rendent difficile les interactions avec les clients et la police. Les travailleurSEs du sexe doivent ainsi apprendre à gérer ces interactions

... la capacité à jauger les clients, à choisir les meilleures pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive et à gérer des situations conflictuelles s'acquiert souvent avec le temps et l'expérience.

et à tirer profit des informations et des ressources qui sont à leur disposition. Ainsi, la capacité à jauger les clients, à choisir les meilleures pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive et à gérer des situations conflictuelles s'acquiert souvent avec le temps et l'expérience. Les jeunes travailleurSEs du sexe développent souvent des stratégies pour se protéger avec l'aide d'autres travailleurSEs du sexe, en s'appuyant sur des ressources trouvées en ligne, en participant à des discussions de groupe ou avec l'aide d'organisations gérées par des travailleurSEs du sexe. Les relations entre pairs peuvent aussi

faciliter l'accès des jeunes travailleurSEs du sexe à la justice et améliorer leurs connaissances des droits du travail et des droits humains, comme cela a été mentionné en Mongolie :

« [Une jeune travailleuse du sexe] et une amie travailleuse du sexe plus âgée ont toutes deux dit non [aux rapports sexuels sans préservatif], car c'est risqué à la fois pour les clients et pour elles. La travailleuse du sexe plus âgée a appelé une amie assistante juridique pour qu'elle la conseille. Cette dernière lui a conseillé de ne pas créer de conflit et de continuer à discuter pour calmer la situation. L'assistante juridique est venue avec une personne compétente pour soutenir les deux travailleuses du sexe. Cet exemple montre que lorsque les travailleuses du sexe [travaillent] ensemble, elles peuvent trouver collectivement une solution à leurs problèmes. »

PERFECT LADIES NGO, MONGOLIE

Au Cameroun et au Burkina Faso, les jeunes travailleurSEs du sexe ont également expliqué qu'elles/ils trouvaient parfois du soutien auprès de travailleurSEs du sexe plus âgés : elles/ils peuvent établir une relation avec unE travailleurSE du sexe plus expérimentéE qui les protège, leur offre un logement et les met en contact avec des organisations locales gérées par des travailleurSEs du sexe. Si ces arrangements entre jeunes travailleurSEs du sexe et travailleurSEs du sexe plus expérimentéEs sont souvent informels, certaines organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont également mis en place des systèmes formels de parrainage et de formation visant à développer les compétences des jeunes travailleurSEs du sexe en matière de leadership.

Le programme de formation de APNSW, qui a débuté en 2021, est un exemple de ce type d'initiative. Ce programme vise à renforcer l'autonomie et l'accompagnement des nouveaux leaders et militantEs travailleurSEs du sexe de la région Asie-Pacifique avec l'objectif de renforcer leur action et de garantir la pérennité des mouvements nationaux et régionaux de travailleurSEs du sexe. Grâce à ce programme, sept participants de six pays ont pu suivre une formation de trois mois

qui couvrait les droits humains, les aspects structurels, les questions juridiques et politiques, le développement organisationnel et les compétences en matière de plaidoyer.²⁴

Enfin, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont également organisé des formations et des ateliers ciblés pour répondre aux besoins les plus urgents et aux priorités des jeunes travailleurSEs du sexe. En Ukraine, le mouvement social « Faith, Hope, Love » organise des formations pour les jeunes travailleurSEs du sexe sur des

thèmes variés en fonction de leurs recommandations. Au Nigeria, Ohotu Diamond Women Initiative (ODWI) a organisé plusieurs formations visant à renforcer les capacités des jeunes travailleurSEs du sexe en réaction aux nombreux cas de violence perpétrés par des clients.

« De nombreuses jeunes travailleuses du sexe ont été tuées par leurs clients et nous avons décidé d'agir. Nous avons alors commencé à former les travailleurSEs du sexe pour qu'elles/ils connaissent leurs droits et puissent se défendre lorsqu'elles/ils sont arrêtéEs par la police et traduitEs en justice. Grâce à ces formations, nous avons pu gagner plusieurs procès. »

ODWI, NIGER

En Ukraine, le mouvement social « Faith, Hope, Love » organise des formations pour les jeunes travailleurSEs du sexe sur des thèmes variés en fonction de leurs recommandations.

S'organiser et renforcer la communauté

Bien que de nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe ne fassent pas partie du mouvement, beaucoup ont trouvé de nouveaux moyens d'y participer et de le renforcer. L'accès de plus en plus facile aux outils et aux espaces numériques a eu un impact considérable sur la manière dont les travailleurSEs du sexe construisent leur communauté, en changeant la façon dont elles/ils communiquent les uns avec les autres et accèdent aux ressources. L'utilisation de plateformes numériques a également modifié, et dans certains cas accéléré, la participation des jeunes au mouvement de défense des droits des travailleurSEs du sexe, en renforçant leur culture numérique et en favorisant les échanges au sein du mouvement international de défense des droits des travailleurSEs du sexe.

24 APNSW, 2022, "APNSW's strategy to build the capacity of future sex worker community leaders."

Les communautés de jeunes travailleurSEs du sexe sur Internet leur permettent de partager des informations importantes relatives à la santé et à la sécurité, de bénéficier des conseils de leurs pairs et d'accéder à des services de santé essentiels.

Les communautés de jeunes travailleurSEs du sexe sur Internet leur permettent de partager des informations importantes relatives à la santé et à la sécurité, de bénéficier des conseils de leurs pairs et d'accéder à des services de santé essentiels. Au Myanmar, les jeunes travailleurSEs du sexe ont indiqué qu'elles/ils utilisaient régulièrement des plateformes en ligne comme Facebook et Viber pour leurs activités de plaidoyer et pour s'organiser. Comme l'ont expliqué les participantEs à la consultation, les jeunes travailleurSEs du sexe s'appuient sur ces plateformes en ligne pour s'entraider et, sensibiliser, éduquer et soutenir les membres de leur communauté. C'est une tendance qui se retrouve dans toutes les régions.

« De nombreux et nombreuses jeunes travailleurSEs du sexe sont des militantEs très motivéEs qui s'expriment au sein de leur communauté, parfois à l'échelle internationale grâce aux médias sociaux. »

PACE SOCIETY, CANADA

Les participants ont également indiqué que, dans de nombreux contextes, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe et d'autres ONG font le lien entre les jeunes travailleurSEs du sexe et leur permettent de se rencontrer. Dans la région de l'Afrique australe, SASWA organise une conférence spécialement destinée aux jeunes travailleurSEs du sexe, au cours de laquelle ils renforcent les liens entre les membres de la communauté et discutent ensemble de leurs priorités en matière d'élaboration et de réforme des politiques. Les organisations gérées par les travailleurSEs du sexe de toutes les régions ont également souligné l'importance d'adapter les programmes et la prestation des services aux intérêts, aux compétences et aux modes d'organisation des jeunes travailleurSEs du sexe. En Afrique du Sud, les jeunes travailleurSEs du sexe qui ont participé à cette consultation ont déclaré qu'il leur avait été plus facile pour elles/eux d'accéder aux services de santé une fois qu'elles/ils avaient pris contact avec des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ou d'autres ONG.

Afin de s'adapter aux besoins et priorités des jeunes travailleurSEs du sexe, des efforts ont également été faits pour utiliser des termes et des technologies qui sont populaires chez les jeunes travailleurSEs du sexe et organiser des événements et des réunions créatifs. En Équateur, les organisations gérées par les travailleurSEs du sexe ont rapporté que les jeunes sont activement engagés dans des activités pratiques, y compris l'utilisation de percussions, les manifestations et les sit-ins.

Les jeunes travailleurSEs du sexe ont également indiqué qu'ils militaient au sein de la communauté LGBTQI+. Bien que ces activités ne soient pas spécifiques au travail du sexe, les deux communautés partagent des missions et des valeurs communes. Au Monténégro, l'organisation LGBT Forum Progress a précisé que des travailleurSEs du sexe occupaient des postes au sein du comité exécutif et du conseil d'administration et participaient en tant que membres du personnel. Dans toutes les régions, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe LGBTQI+ ont signalé avoir eu des expériences positives en utilisant les espaces et les services spécifiques à la communauté LGBTQI+.

Au Pérou, au Canada et au Maroc, les participantEs ont constaté que les jeunes travailleurSEs du sexe mettaient également en place leurs propres mouvements, leurs propres campagnes et leurs propres groupes d'entraide. Le militantisme peut prendre diverses formes, y compris à travers l'utilisation de l'art.

« Au Maroc, les jeunes travailleurSEs du sexe utilisent l'art et la culture pour défendre leurs droits et s'organiser. Elles/ils composent de la musique, écrivent de la poésie ou créent des œuvres d'art visuel qui témoignent de leurs expériences et prônent le changement positif. »

PLATFORM LAYALAT, MAROC

Encourager une participation significative et la pérennité des mouvements

Les jeunes travailleurSEs du sexe remplissent également des fonctions importantes dans le travail quotidien des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe, contribuant ainsi à la pérennité du mouvement. Dans toutes les régions, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont engagé des jeunes pour travailler en tant que membres du

personnel, travailleurs de proximité, membres du conseil d'administration, chercheurs et consultants. Cela a permis non seulement de renforcer les capacités des jeunes travailleurSEs du sexe et de leur assurer un revenu, mais aussi de contribuer à la réussite du travail des organisations. Les participantEs ont constaté que le fait d'employer des jeunes travailleurSEs du sexe a permis à leur organisation d'évoluer et de rester au fait des dernières technologies, d'utiliser des terminologies appropriées et d'adopter des méthodes efficaces pour le travail de proximité. En Grèce, Red Umbrella Athens, dont certains membres du personnel et intervenants sont de jeunes travailleurSEs du sexe, a expliqué :

... le fait d'employer des jeunes travailleurSEs du sexe a permis à leur organisation d'évoluer et de rester au fait des dernières technologies, d'utiliser des terminologies appropriées et d'adopter des méthodes efficaces pour le travail de proximité.

« [Grâce aux jeunes travailleurSEs du sexe], nous avons appris à connaître les nouveaux problèmes liés à l'utilisation des technologies dans le travail du sexe, tels que les paiements en ligne et la protection des données. Nous avons également repensé notre façon de proposer le soutien psychologique et nos procédures de formation afin de toucher des personnes de tous âges. »

RED UMBRELLA ATHENS, GRÈCE

Les jeunes travailleurSEs du sexe jouent également un rôle clé dans la gouvernance des organisations, en tant que membres des conseils d'administration et des comités. SASWA, par exemple, compte des jeunes travailleurSEs du sexe au sein de son comité directeur qui intervient sur tous les aspects des activités du réseau. Au Kenya, Health Options for Young Men on HIV/AIDS and STIs (HOYMAS) a formé un comité de jeunes travailleurs du sexe pour l'aider à rendre son centre d'accueil sans rendez-vous plus accueillant et plus intéressant pour les jeunes. Grâce à cette initiative, 627 jeunes travailleurs du sexe ont participé aux activités du centre d'accueil et ont été orientés vers un établissement de santé adjacent pour profiter des services de prise en charge du VIH et des IST.²⁵

²⁵ HOYMAS, 2022, "Improving access to SRH & HIV services for young sex workers in Kenya."

... les jeunes travailleurSEs du sexe étaient les mieux placés pour identifier leurs propres besoins et priorités et élaborer des stratégies pour y répondre.

Dans l'ensemble, les participantEs ont reconnu qu'il était important d'impliquer de manière significative les jeunes travailleurSEs du sexe dans le mouvement. Ils ont aussi constaté que les jeunes travailleurSEs du sexe étaient les mieux placés pour identifier leurs propres besoins et priorités et élaborer des stratégies pour y répondre. Toutefois, pour que ces initiatives perdurent, il est nécessaire d'assurer davantage de financements et, de renforcer les capacités et l'autonomie des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe.

Recommandations

Pour les décideurs politiques

- Il faut décriminaliser tous les aspects du travail du sexe, y compris la vente, l'achat et la publicité de services sexuels et les activités des tierces parties.
- Il faut supprimer les lois et les mesures qui restreignent l'accès aux informations, aux services et aux plateformes en ligne utilisées par les travailleurSEs du sexe de tous âges.
- Il faut renforcer les mesures existantes pour que les jeunes puissent avoir un logement abordable et aient la possibilité de faire des études, et pour améliorer leur sécurité économique. Il faut notamment veiller à ce que les jeunes travailleurSEs du sexe puissent bénéficier des régimes de protection sociale de l'État.
- Il faut garantir aux organisations gérées par des travailleurSEs du sexe des financements suffisants et pérennes afin qu'elles puissent assurer le renforcement des capacités et de l'autonomie des jeunes travailleurSEs du sexe et mettre en place de services qui leur sont adaptés.

Pour les prestataires de services

- Il faut proposer des formations, qui seront animées par des travailleurSEs du sexe, aux prestataires de services et les sensibiliser à l'importance de proposer des services inclusifs, respectueux des droits humains et non discriminatoires aux jeunes travailleurSEs du sexe.
- Il faut proposer des services auxquels les jeunes peuvent accéder facilement et en toute confidentialité, sans être obligés d'arrêter de vendre du sexe ou de consommer des drogues.

Pour les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe

- Il faut que les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe emploient des jeunes travailleurSEs du sexe comme personnel et à des postes de direction. Ces jeunes travailleurSEs du sexe doivent pouvoir participer de manière significative, sur un pied d'égalité, à la planification, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation, et à la gestion des programmes et des services qui les concernent.
- Il faut favoriser une collaboration non hiérarchique au sein des organisations afin de réduire les tensions et les inégalités de pouvoir entre les travailleurSEs du sexe plus jeunes et plus âgés.
- Il faut collaborer avec les jeunes travailleurSEs du sexe pour renforcer la culture numérique, la présence sur les médias sociaux et le travail de proximité dans l'objectif de prendre contact avec d'autres jeunes travailleurSEs du sexe qui pourraient être plus discrets ou isolés.

Conclusion

Les jeunes travailleurSEs du sexe sont confrontés aux mêmes difficultés que les travailleurSEs du sexe de tous âges mais elles/ils ont également des besoins et des priorités qui leur sont propres et

Les jeunes travailleurSEs du sexe sont confrontés aux mêmes difficultés que les travailleurSEs du sexe de tous âges mais elles/ils ont également des besoins et des priorités qui leur sont propres et sont particulièrement vulnérables en raison de leur jeune âge.

sont particulièrement vulnérables en raison de leur jeune âge. Malgré ces difficultés, les jeunes travailleurSEs du sexe font preuve d'innovation dans la façon dont elles/ils créent des liens dans leur communauté et dans la façon dont elles/ils défendent leurs droits et militent au sein d'organisations gérées par des travailleurSEs du sexe. Les décideurs politiques doivent mieux garantir la reconnaissance et la protection de leurs droits, parce qu'elles/ils sont jeunes et parce qu'elles/ils sont travailleurSEs du sexe. Il faut également assurer le renforcement des capacités et le financement de services adaptés aux jeunes travailleurSEs du sexe. En parallèle, le mouvement de défense des droits

des travailleurSEs du sexe doit offrir aux jeunes travailleurSEs du sexe un espace protégé et inclusif qui leur permettra de participer et d'être entenduEs, et cela pour garantir que leurs besoins sont satisfaits, que leurs droits humains sont protégés et que leur capacité à prendre des décisions de façon responsable est respectée. Il est essentiel que les jeunes travailleurSEs du sexe puissent participer de manière significative au mouvement des travailleurSEs du sexe afin que le mouvement reste résilient et pérenne et qu'il continue à promouvoir les droits des travailleurSEs du sexe dans toute leur diversité.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une stratégie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents d'information de NSWP, tout en identifiant les tendances mondiales, permettent de décrire en détail les problèmes rencontrés par les travailleurSEs du sexe aux niveaux local, national et régional.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈREs de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapéEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

3 Queen Charlotte Lane (1F2),
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 6AY
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif
et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

